



Sommaire

- 2 Communications de la Municipalité
- 4 Conseil communal du 29 août 2016
- 5 Conseil communal du 3 octobre 2016
- 6 Les Alligators sont affamés de hockey
- 6 Ciné-Seniors « Regards 9 »
- 7 Kurt von Ballmoos habitait le village de Penthalaz. Il s'en est allé le 19 juin 2016...
- 8 Poursuivons l'élimination des néophytes envahissantes !
- 9 Transports accompagnés
- 10 Vernaz Racing = Passion, Qualité, Beauté
- 11 2ème Rencontre Autour du Monde
- 11 Roman policier
- 12 Vision
- 13 Le Rotary La Sarraz-Milieu du monde se mobilise pour la bonne cause
- 14 Installation de Catherine Novet, « notre » diacre !
- 14 Patinoire saisonnière
- 15 Memento, agenda et jubilaires
- 16 L'ouvrier au village
- 16 Participants du concours photo

Editorial

Message d'aurevoir

Eric JOSEPH, Président du Conseil Communal



Mesdames et Messieurs les Cancanières et Cancaniers,

Président du Conseil communal depuis le 1 juillet, je vais tout d'abord me présenter. Ma maman vient de Penthalaz, plus précisément, elle habitait le chalet où se tient le salon de coiffure à la

gare, et mon papa de Cossonay. Habitant à Penthalaz depuis 1994, je suis marié et papa de deux filles qui étudient, une à l'EPFL et l'autre au gymnase. Après un apprentissage de paysagiste, j'ai créé l'entreprise Jardins de la Venoge, création facilitée par la générosité de mes beaux-parents qui m'ont permis de m'installer dans les locaux du domaine familial.

Afin de m'intégrer et participer à la vie du village, je me suis tout d'abord inscrit aux pompiers, puis en 1997 j'ai été élu au Conseil communal sous la bannière du GIP. Le fait de participer à la vie de la commune est très enrichissant et permet de faire connaissance avec les habitants. L'entrée au Conseil communal m'a permis de

connaître les rouages administratifs pour faire vivre notre village.

Vous vous demandez pourquoi ce déguisement sur la photo ? Eh bien parce que tous les 3 ans, avec un groupe d'amis, je participe à la réalisation d'un char pour le cortège de l'Abbaye.

Je ne peux qu'encourager toutes les personnes qui désirent participer au développement de Penthalaz, et ainsi faire profiter notre commune de leurs connaissances, à participer à la séance de préparation du Conseil communal. Vous pouvez sans autre vous rendre dans l'un des groupes, soit le Groupement Indépendant Penthalaz (GIP), soit chez les Socialistes Verts et sympathisants, ou encore chez les Radicaux-Libéraux, qui vous accueilleront avec plaisir lors de leur prochaine rencontre le 5 décembre à 20h15 dans l'une des salles du Centre communal du Verger, Place Centrale 4. Les séances du Conseil sont également publiques, la prochaine se déroulera le 12 décembre probablement à 19h30, dans la salle de la Maison de Ville, rte de la Gare 6.

Au plaisir de vous rencontrer lors d'une prochaine séance, et vive les Cancaniers.

Concours photo



Richard Poget

a gagné le concours et reçoit un bon pour une carte journalière

Quelques photos prises lors de mes ballades matinales et estivales.

Impressum

Editeur responsable

La Municipalité de Penthalaz

Mise en page

Joël Cavat

Comité de rédaction

Katherin Laffely, Bernard Morel, Henri-Robert Borgeaud, Joël Cavat

Correctrice

Claire Bourgeois

Impression

Imprimerie de Beaulieu SA

Adresse

Le Cancanier, Case postale 67,
1305 Penthalaz,
lecancanier@penthalaz.ch

Administration générale, culture, police, urbanisme, mobilité et transports

Piéric Freiburghaus, syndic

Esplanade devant le centre commercial Venoge – Interdiction de stationnement à tout véhicule

Suite au recours du constructeur contre la décision de la Municipalité du 4 février 2016 demandant une mise en conformité de la parcelle n° 288, sur laquelle est sis le bâtiment de Venoge Centre, une l'audience de la Cour de droit administratif et public du Tribunal Cantonal, précédée d'une inspection locale, s'est tenue le 21 septembre 2016. A l'issue de celle-ci la société FENICO SA a pris l'engagement d'empêcher l'accès de l'esplanade à tout véhicule automobile, comme cela a été fait devant la terrasse du café « Surfplace ».

La Municipalité informe les clients et visiteurs de Venoge Centre que l'ensemble de la parcelle est mise à ban et que tout stationnement sur cette propriété, notamment le long du chemin du Canal, fait régulièrement l'objet de dénonciations de la part des copropriétaires. Les contrevenants encourent une amende d'un montant de 70.00 francs, auquel s'ajoutent des frais administratifs de 50.00 francs. La Municipalité invite dès lors les clients et visiteurs à utiliser le parking souterrain accessible depuis le chemin de l'Islettaz.

Plan directeur régional, PDR

Le préavis n° 2016-66, traitant du Plan directeur régional, PDR, a été retiré de l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 20 juin 2016.

La Municipalité a adressé, en date du 5 août 2016, un courrier à Mme la Conseillère d'Etat, Jacqueline de Quattro, cheffe du Département du territoire et de l'environnement, afin d'obtenir des précisions sur la procédure d'adoption dudit plan en regard du projet de modification de la LATC, laquelle ne fait plus aucune référence au plan directeur régional. Outre un accusé de réception, le courrier précité est resté, à ce jour, sans réponse de Mme la Conseillère d'Etat.

Ce n'est que lorsqu'elle sera à même de vous apporter les informations idoines que la Municipalité décidera de porter cet objet à l'ordre du jour du Conseil communal.

Plan général d'affectation, PGA

Pour rappel, le Plan général d'affectation, qui avait été soumis à l'enquête publique en janvier-février 2015, a été adressé au Service du développement territorial, en date du 22 décembre 2015, pour un 3^{ème} examen complémentaire, ceci suite à des adaptations, en partie inhérentes aux 17 oppositions formulées durant l'en-

quête précitée.

Par courrier du 24 juin 2016, le SDT nous informe de la suspension de l'examen découlant des effets des 3^{ème} et 4^{ème} adaptations du Plan directeur cantonal, PDCn. Le Conseil d'Etat a décidé, le 18 janvier dernier, que les mesures A11 et F12 modifiées par la 4^{ème} adaptation devaient servir de référence aux planifications en cours et nouvelles.

La nouvelle mesure A11 du PDCn fixait un coefficient de croissance à l'intérieur des centres régionaux de 1,7%, avec une référence au 31 décembre 2008. La nouvelle mesure F12 mentionne que les emprises sur les surfaces d'assolement, SDA, ne sont admises que pour les projets que le Canton estime importants. Par ailleurs, elle renforce la nécessité de compenser toute emprise sur les SDA. Par communiqué de presse du 7 octobre, le Conseil d'Etat informe qu'après consultation, la date de référence pour le coefficient de croissance est fixée au 31 décembre 2014.

Plan de quartier « La Vuy » et extension de l'EMS La Venoge

Le Plan de quartier La Vuy devant permettre l'extension de l'établissement médico-social, EMS Fondation La Venoge, et la création de logements protégés, a été adopté par le Conseil communal en séance du 14 mars 2016. Cette décision n'a pas fait l'objet de recours auprès de la Chambre de droit administratif et public, CDAP, du Tribunal cantonal.

Par ailleurs, la demande de permis de construire n'a suscité aucune opposition, ceci résultant vraisemblablement des séances de conciliation que la Municipalité a organisées avec les trois opposants au Plan de quartier. Le Plan a été mis en vigueur 10 octobre 2016. La Municipalité a dès lors pu délivrer le permis de construire en date du 17 octobre 2016.

Semaine de la mobilité

Les deux ateliers « Mobilité pour tous, être et rester mobile » et « Marcher au quotidien, Atelier seniors », proposés respectivement les 21 et 22 septembre, n'ont pas rencontré l'accueil escompté et ont dû être annulés faute de participation suffisante.

La mise en place d'un lien co-voiturage n'a pu être réalisée à temps, ceci est dû à un projet en cours au niveau de la région. Des informations seront transmises ultérieurement.

Places de jeux et de sports – Interdiction aux chiens

Dans sa séance du 3 octobre 2016, la Municipalité a décidé d'interdire tout accès aux chiens sur les places de jeux, que ce soit celle dite de « L'Ancien Cimetière » à l'extrémité ouest de la place Centrale, celle du chemin du Mont-Blanc ou encore celle au chemin de la Forêt. Elle rappelle que la place de sports « Madeleine Chamot-

Berthod » est déjà également interdite aux chiens.

Cette décision a dû être prise du fait que nombre de propriétaires canins laissent leurs animaux faire leurs déjections dans ces espaces, alors que de jeunes enfants y jouent.

Finances, promotion économique, ressources humaines et services sociaux

Didier Chapuis, vice-syndic

Social

L'Association régionale d'action sociale Prilly Echallens, ARASPE, dont dépend notre commune, a ouvert une antenne du Centre social régional, CSR, pour les communes de Bettens, Daillens, Lussery-Villars, Mex, Oulens-sous-Echallens, Penthaz, Penthaz et Vufflens-la-Ville, à la Place Centrale 5 à Penthaz, ceci depuis le 9 mai dernier. L'inauguration a eu lieu mercredi 12 octobre 2016 à Penthaz. Le CSR a pour mission de venir en aide aux personnes ayant des difficultés sociales ou dépourvues des moyens nécessaires à la satisfaction de leurs besoins indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine.

Les prestations :

- L'appui social : un soutien personnalisé et confidentiel comprenant l'encadrement, l'écoute, l'information et le conseil pour, par exemple, éviter les ennuis financiers, obtenir les aides auxquelles vous avez droit, être couvert auprès d'une assurance maladie, sortir de l'isolement, être protégé-e en cas de séparation, de divorce ou encore de violence conjugale.
- Le Revenu d'insertion (RI) : prestations financières fixées par des normes cantonales pour garantir le minimum vital.
- Des mesures d'insertion sociale ou professionnelle.

Quel que soit le problème de la personne, le CSR fera tout son possible pour la conseiller, la guider et l'aider dans les démarches administratives comme dans le suivi des problématiques qui la touchent directement. Le CSR l'accompagne aussi dans la recherche de solutions concrètes et adaptées à chaque situation.

Horaires : Ouverture Lundi, vendredi de 14h00 à 16h00 et Mardi, jeudi de 08h30 à 10h30 ou sur rendez-vous. Fermé le mercredi toute la journée

Le comité de direction de l'ARASPE, CODIR est composé de 9 membres avec la représentation suivante :

Membres permanents :

- Prilly, Le Mont-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne et Echallens
- Membres élus pour la législature :
- Villars-le-Terroir, Cugy, Montanaire, St-Barthélémy et Penthaz.

M. Didier Chapuis, municipal est le représentant de notre commune.

Entreprises

Après avoir rencontré au début de l'été M. Marc Müller, Directeur des Grands Moulins de Cossonay, la Municipalité a rencontré à fin août M. Dominique Gobet, responsable du service des immeubles de la société Fenaco, à laquelle appartiennent les magasins LANDI.

Ecoles, parascolaire, santé, sports et informatique

Yves Jauner, municipal

Piste Saut en longueur place de sports, Madeleine Chamot-Berthod

Une piste de saut en longueur y a été réalisée à la fin de l'été.

Collège du Cheminet

Les travaux de réfection des façades du collège sont achevés. Les élèves ont pu reprendre les classes dans un bâtiment arborant une nouvelle couleur.

Conseil communal du 29 août 2016

Valérie Rosset

La séance du Conseil communal est ouverte à 20h15. M. Eric Joseph, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. 45 conseillers sont présents. L'Ordre du jour est suivi après la lecture du courrier

Préavis municipal n°2016-01 – Réaménagement du Vieux Village

Après lecture du rapport de la commission M. P. Freiburghaus, syndic, mentionne que la situation que l'on connaît dans le Vieux Village est le fruit de démolitions d'au moins deux maisons, fin des années 50 et d'une fontaine couverte, ainsi que d'une vision particulière des années 60 où la priorité était donnée à la voiture, au détriment des piétons et de l'espace public. L'intersection entre les routes de la Gare, de Daillens et de Lussey fait encore l'objet d'aménagements provisoires, ceci depuis plusieurs années.

Il rappelle la procédure qui a conduit jusqu'au dépôt du présent préavis, soit plusieurs séances avec les commissions d'urbanisme et de modération du trafic, les dernières en mars et mai 2015, puis une séance publique, dans la Grande Salle de l'Hôtel de Ville en mai 2015 également. S'en est suivi une double enquête publique du 11 septembre au 12 octobre 2015, l'une liée à la Loi sur les routes, LRou, l'autre liée à un permis de construire, CAMAC. Cinq oppositions et une intervention ont été formulées durant ladite période d'enquête.

Il a fallu plusieurs séances, parfois de longs échanges avec les opposants pour arriver au retrait de quatre des cinq oppositions, ainsi qu'à la signature d'une convention avec la PPE Résidence La Naefe. Dans le périmètre qui fera l'objet de travaux, on peut citer trois espaces, le premier, la cour parvis de l'église, dont le caractère particulier, « sacré », est conservé, tout en offrant un meilleur lien visuel et fonctionnel avec le territoire alentour par la modification de l'accès (suppression de la rampe sud). Le second est celui sis devant le café de l'Hôtel de Ville et l'épicerie Becher, qui donne encore accès à la Grande Salle de l'HV. Cet espace articulé est exigu et n'offre aucun nouveau potentiel, autre que celui existant, accès et terrasse de café.

L'espace à la convergence des trois routes susmentionnées est le lieu sur lequel doivent s'implanter les arrêts de bus, Car Postal, bus écoliers, bus PPD, et pour offrir un certain confort aux usagers, y édifier des abris bus. Avec ses 160 m², une géométrie dictée par les voies de circulation et le bâtiment au nord, il permet les rencontres pour autant que son aménagement puisse être d'une certaine qualité et soit sécurisé. Ce qu'offre l'aménagement proposé, composé de murets, de bancs et de végétation.

A l'issue de ces explications, plusieurs conseillers communaux prennent la parole. De façon générale, il en ressort notamment que pour des raisons de coût, l'aménagement de la place et la réalisation des abris bus ne trouvent pas l'agrément auprès des intervenants. Après une suspension de séance, la Municipalité décide de retirer le préavis de l'ordre du jour de la présente séance.

Le Conseil accepte à la majorité le préavis municipal n° 2016-02 – Demande de crédit pour la rénovation de l'appartement du Centre communal du Verger.

Un crédit complémentaire de CHF 50'700.00 pour couvrir les

En bref

- 45 conseillers sont présents
- Adoption à l'unanimité du PV de la séance du 2 juin, ainsi que celui du 20 juin 2016

A l'ordre du jour

- Assermentation de la secrétaire du Conseil et d'un membre du Conseil
- 5 préavis
- Nomination de Commissions

Le Conseil accepte à l'unanimité le préavis municipal n° 2016-03 – Transformation classe d'économie familiale du « Collège du Cheminet ».

Le Conseil accepte à l'unanimité le préavis municipal n° 2016-04 – Révision du règlement du Conseil communal de Penthaz.

Le Conseil accepte à la majorité le préavis du bureau du Conseil communal 2016-01 – Fixation des traitements et des indemnités du Conseil communal pour la législature 2016-2021.

dépenses supplémentaires non prévues au budget 2016 est accordé à la Municipalité.

Cet appartement, déjà rénové, est loué depuis quelques mois.

Le Conseil accepte à l'unanimité le préavis municipal n° 2016-03 – Transformation classe d'économie familiale du « Collège du Cheminet ».

La Municipalité est autorisée à effectuer les travaux relatifs à la transformation de la classe d'économie familiale du « Collège du Cheminet ».

Le Conseil accorde à la Municipalité un crédit total de CHF 145'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil accepte à l'unanimité le préavis municipal n° 2016-04 – Révision du règlement du Conseil communal de Penthaz.

Le projet de règlement du Conseil communal, tel que présenté à la séance est adopté. Le nouveau règlement entrera en vigueur dès son approbation par les instances cantonales.

Le Conseil accepte à la majorité le préavis du bureau du Conseil communal 2016-01 – Fixation des traitements et des indemnités du Conseil communal pour la législature 2016-2021.

Le Conseil communal de Penthaz décide de revaloriser, pour la législature 2016-2021, les fonctions des membres du bureau du Conseil et les jetons de présences.

Les nouvelles rémunérations proposées sont adoptées.

Divers

Quelques questions posées par les conseillers, les réponses sont

en italique :

- Mme Sandrine Berthoud demande à ce que le terrain de la place de jeux de l'ancien cimetière ne soit plus traversé par les chiens. *M. le Syndic répond qu'il est lui-même intervenu auprès des propriétaires de chiens qui laissent ces derniers se soulager dans cet espace de jeux. La Municipalité a toujours le projet de décorer le mur du garage de la propriété de M. Bogdanovic et pensait profiter de l'inauguration de cette mosaïque pour interdire l'accès aux animaux. La Municipalité examinera à nouveau la question des modalités d'accès aux animaux de compagnie.*
- La parole est donnée à M. Pierre Zurbrugg : « le chemin de Plan-Bois qui débouche sur la forêt ne semble pas être entretenu étant donné qu'il est recouvert de branches d'arbres ».

M. Y. Rochat reconnaît le mauvais état du chemin en pente et dit réfléchir à une solution.

- M. Pierre-Alain Epars : « une haie à route de la Gare n'est pas entretenue ». Il demande également à quelle date paraîtra la nouvelle plaquette communale et conseille pour cela de reprendre contact avec les sociétés locales. *M. le Syndic lui répond que la sortie de la plaquette est prévue pour cet automne. Le service technique contrôle actuellement l'état des haies.*

La séance est levée à 22h34.

Conseil communal du 3 octobre 2016

Valérie Rosset

Conseil communal du 3 octobre 2016

La séance du Conseil communal est ouverte à 20h15. M. Eric Joseph, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes

L'ordre du jour est suivi après la lecture du courrier

Le Conseil accepte à l'unanimité par 41 oui, le Préavis municipal n°2016-01 relatif au réaménagement du Vieux Village.

Suite au retrait de ce préavis, au cours du dernier Conseil, la Municipalité a réévalué certains points et aspects du projet avec le bureau d'ingénieurs mandaté. La Municipalité a pris en considération les remarques des commissions sur les coûts liés à l'abri bus et à l'espace public. Elle a pu ainsi, présenter un projet modifié qui dégage une substantielle économie.

De nouvelles discussions s'ensuivent et aboutissent à un consensus auquel toutes les parties adhèrent. Le coût de la totalité du projet est finalement devisé à un montant total de CHF 2'275'000.— et les membres des commissions saluent l'effort de la Municipalité qui a tenu compte de leurs préoccupations émises lors des séances de présentations du projet.

C'est finalement cette somme totale qui est acceptée par le Conseil communal.

A l'issue des débats M. Piéric Freiburghaus, syndic, remercie les différentes commissions pour leur participation et s'engage à associer la Commission d'urbanisme pour accompagner la Municipalité dans la poursuite des réflexions et pour l'affinement du projet.

Le Conseil accepte à l'unanimité par 41 oui, le préavis municipal n° 2016-06 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2017.

L'Assemblée a accepté l'arrêté d'imposition tel que présenté et a décidé de maintenir le taux d'imposition à 74 % de l'impôt cantonal de base pour l'impôt sur les revenus et l'impôt sur la fortune des personnes physiques, ainsi que l'impôt dû par les étrangers.

Divers

Quelques questions posées par les conseillers, les réponses sont en italique :

En bref

- 42 conseillers sont présents

A l'ordre du jour

- 2 préavis

Le Conseil accepte à l'unanimité par 41 oui, le Préavis municipal n°2016-01 relatif au réaménagement du Vieux Village.

Le Conseil accepte à l'unanimité par 41 oui, le préavis municipal n° 2016-06 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2017.

- M. Gilles Michot pose une question à la Municipalité, plus précisément à M. Ischi : « Il y a un fil orange situé au carrefour de Dessous-la-Ville, câble orange électrique, quelle est son utilité ? *M. Ischi répond qu'il ira voir sur place et répondra ultérieurement.*
- Mme Sylvie Aubert a lu un article dans le 24Heures présentant une entreprise qui trie le PET et dont le site a été inauguré il y a trois semaines à Grandson. Cette entreprise récupère presque tous les types de plastique. Ce système est écologique et propose un coût égal voire inférieur à l'incinération. *M. Chapuis, ancien responsable des déchets, trouve intéressant ces nouveaux systèmes de recyclage et dit que c'est un sujet qui a déjà été abordé en Municipalité, laquelle se trouve actuellement en cours de réflexion à ce propos.*

Prochaines dates importantes

Votations : le dimanche **27.11.2016** & le dimanche **12.02.2017**

Prochaines séances du Conseil communal : le lundi **12.12.2016** (salle de Maison de Ville, avec un petit apéro en fin de séance), puis les **06.03.2017** & **01.05.2017**

La séance est levée à 21h14.

Les Alligators sont affamés de hockey

Bernard Morel

Pour les hockeyeurs du HC Penthalthaz, la saison a déjà repris. Ils sont toujours plus nombreux à pratiquer ce sport.

La patinoire de notre village n'est pas encore ouverte pour la saison hivernale – ce sera le 3 décembre –, mais les joueurs des Alligators du HC Penthalthaz sont déjà sur les patins depuis quelques semaines. Dès le mois de septembre, ils ont repris l'entraînement et disputé quelques matches à la Vallée de Joux. Même quand on participe à un championnat corporatif, la saison commence tôt.

La patinoire de Penthalthaz ne permet pas de disputer des matches, mais c'est elle qui est à l'origine de la création du club car elle a donné envie à des jeunes de faire du hockey. «Quand j'ai vu tous ces jeunes qui jouaient sur cette petite patinoire, je me suis dit qu'il fallait aller plus loin et créer un club», explique Sébastien Rithner. A la fois président et entraîneur, il a eu cette idée il y a trois ans, en 2013, lorsqu'il est rentré du Canada avec sa famille. Très vite, il a rencontré du succès. Au point qu'aujourd'hui, le club compte 35 membres actifs ainsi qu'une trentaine de juniors. «Les trois premières saisons, nous avions une équipe active, mais pour cette saison, vu le nombre de joueurs que nous avons, nous en avons formé une deuxième, poursuit Sébastien Rithner. La première dispute un championnat, la deuxième va surtout faire des matches amicaux.»

Le HC Penthalthaz n'est cependant pas inscrit à la Swiss Hockey League. Il prend part à un championnat corporatif. «Cette ligue corporative remplace en quelque sorte la 4^e ligue qui a été supprimée dans le canton de Vaud», précise Sébastien Rithner. Petite différence avec le championnat « officiel », les charges avec élan sont interdites en corporatif. «Et nous n'avons pas le droit d'avoir des joueurs qui ont une licence à la SHL, ajoute le président-entraîneur. Dans pas mal d'équipes, ce sont d'anciens joueurs qui évoluent maintenant en corporatif. C'est un peu différent chez nous. Notre club permet à des gens de pratiquer le hockey alors qu'ils n'en auraient jamais fait sans la patinoire à Penthalthaz.»

Pour préparer et disputer ses matches, le HC Penthalthaz a eu besoin de trouver une patinoire aux dimensions réglementaires, en l'occurrence à Vallorbe. «Nous entretenons de très bonnes relations avec

le HC Vallorbe, souligne Sébastien Rithner. Mais évidemment que cela a un coût. Louer la patinoire coûte 160 francs l'heure. Alors on cherche des soutiens.» On sait que la pratique du hockey n'est pas bon marché. Mais le HC Penthalthaz s'efforce d'avoir des cotisations attractives, surtout pour les jeunes. «Les juniors paient 100 francs par saison et ont l'équipement à leur charge. Pour les adultes, c'est 290 francs. Dans ces cotisations est compris l'abonnement annuel de la patinoire de Penthalthaz.»

Malgré le fait qu'il y ait toujours plus de membres – et de surcroît que la première équipe est d'un bon niveau – il n'est pas question pour le HC Penthalthaz d'adhérer à la Swiss Hockey League. «Cela coûterait trop cher, notamment à cause des frais de licences et d'arbitrage, dit Sébastien Rithner. Nous aurions cependant aimé incorporer une équipe juniors pour permettre à nos jeunes de disputer un championnat, mais nous avons dû malheureusement renoncer.»



Ciné-Seniors « Regards 9 »

Cinéma Casino de Cossonay

La Municipalité

La Municipalité a le plaisir de vous informer que deux cartes membres, transmissibles, sont à disposition des retraités de Penthalthaz au greffe municipal. Le Ciné-Seniors a lieu un mardi par mois, à 14h30 avec les films suivants :

- **le 1er novembre 2016** : La Vache
- **le 6 décembre 2016** : Ma vie de courgette
- **le 10 janvier 2017** : Adopte un veuf
- **le 7 février 2017** : Un homme à la hauteur
- **le 7 mars 2017** : Médecin de campagne

Vous trouverez les résumés de ces films ou toute information utile sur le site www.cinemacossonay.ch

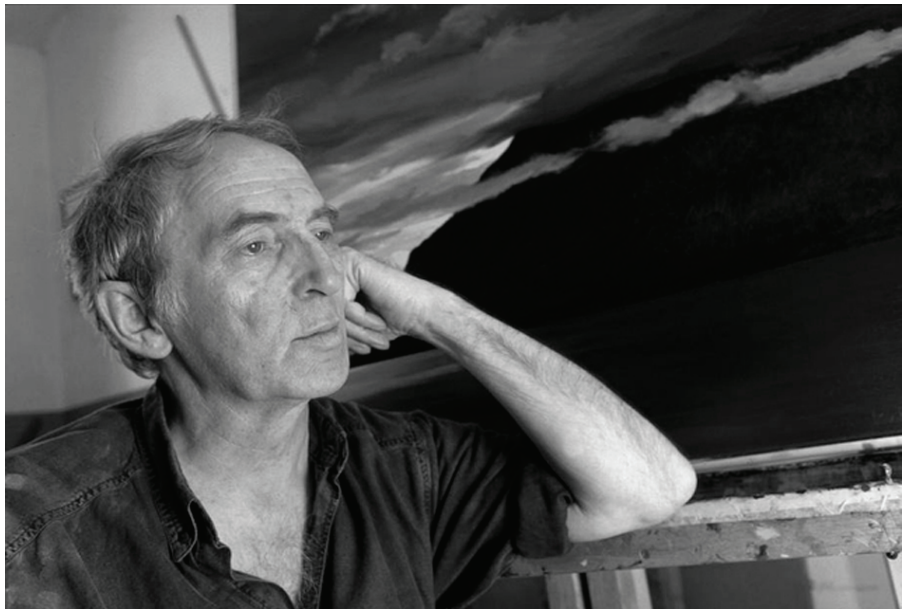
Kurt von Ballmoos habitait le village de Penthalthaz. Il s'en est allé le 19 juin 2016...

Article écrit par Florence Millioud-Henriques, le 23.06.2016 pour 24 heures

Par crainte de son coup de frein fatal, Kurt von Ballmoos se réjouissait de l'impossible croisade de la perfection! Alors il en a fait un moteur. Une quête d'énergies. Dans son atelier de Mont-Repos - l'un des espaces mis à disposition par la Ville de Lausanne, le même depuis près de 30 ans - il a peint ses paysages. Il n'a cessé de les réinventer jusqu'à ce que la maladie le bride et que la mort ne l'emporte. L'artiste de Penthalthaz, d'abord photolithographe avant de faire le grand saut de la création en 1956, avait fêté ses 82 ans en février dernier.

Membre fondateur du groupe Impact, auteur de décors de théâtre, illustrateur et dessinateur avec un penchant pour l'humour, von Ballmoos était avant tout peintre. Un magicien de la couleur, un chaman de l'atmosphère collectionné par le Musée cantonal des beaux-arts à Lausanne, celui de Pully ou encore par le Musée Jenisch à Vevey et exposé en Suisse comme à l'étranger.

«La vie n'a pas toujours été facile avec lui, il a eu des moments de peintre très durs, mais il y a une chose qui ne l'a jamais quitté, c'est la passion. Il l'avait pour la culture, pour la peinture, pour la musique – d'ailleurs, souligne Eliette de Korodi, sa galeriste de toujours, Kurt ne travaillait pas sans musique.» Ce don de l'amour inconditionnel, le peintre l'avait, aussi, pour cette terre où il avait choisi de vivre. «L'art du ni oui ni non du Vaudois l'amusait». Mais, poursuit la propriétaire de la Galerie d'Etraz à Lausanne, pour ce qui est du travail, c'était un vrai Bernois. Un forcené. Il fallait aller à l'atelier et... tous les jours.» Voisin de Claude Augsburger et d'Eric Martinet dans les anciennes écuries de Mon-Repos, louées à prix d'artiste par Lausanne, Kurt von Ballmoos avait pu rester sur ce site malgré l'envie de la Ville de faire davantage tourner ses locataires, mais il avait dû changer d'emplacement. «La différence de luminosité d'un atelier à l'autre l'a beaucoup déstabilisé, il y a eu une certaine cassure, relève sa galeriste. Mais c'est surtout la maladie qui l'a rattrapé, lui pompant toute son énergie. Vidé, Kurt avait fini par laisser tomber son art. Une profession de foi, une nécessité de dire qui avait pris, très jeune, l'homme plutôt taiseux et... parfois fâché avec l'existence. «Il était tellement solitaire, souffle Edouard Roch, le galeriste de Ballens. On a fait douze expositions ensemble, c'était un gars tellement à part, tout entier dédié à sa peinture avec la solitude comme principale maîtresse. Il prenait sa petite voiture pour sillonner le



Kurt von Ballmoos est né le 26 février 1934 dans l'Oberland Bernois. Après un apprentissage de photolithographe, il suit des cours de peinture chez les artistes Morgenthaler et Fisch, des cours de couleur chez Oberli et de lithographie chez Jordi à Berne. Il avait choisi le canton de Vaud pour y vivre et travailler.

canton, photographiait les paysages et retournait à l'atelier pour peindre. Plus Vaudois que bien des Vaudois, il a vraiment aimé ce pays, mais il préférait le peindre que d'en parler, et c'est avec son pinceau qu'il a su toucher au cœur ses habitants. J'en ai vu casser leur crousille pour s'offrir un Ballmoos.»

Une fois ses inclinaisons avant-gardistes et abstraites abandonnées, l'artiste a su trouver l'imperceptible dans la figuration. L'intemporalité. Le silence. Le mystère. Ce monde de l'insaisissable, Kurt von Ballmoos l'a orchestré dans les verts, bleus, gris, il l'a figé dans une densité aussi plastique que lumineuse, il lui a tout donné, il s'est donné à ce paysage pour inlassablement le remettre en scène en grand ordonnateur du choc entre le ciel – souvent orageux – et la terre. Sincère, il a voyagé dans ces étendues dont il avait capté l'âme, peintre, il a fait voyager les Vaudois sur leurs propres terres.

Poursuivons l'élimination des néophytes envahissantes !

La Municipalité

La Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, LPN, du 1^{er} juillet 1966 a notamment pour but de protéger la faune et la flore indigènes, ainsi que leur diversité biologique et leur habitat naturel. C'est là le cadre légal dans lequel œuvre le Centre national de données et d'informations sur la flore en Suisse.

Les plantes néophytes envahissantes sont des plantes exotiques introduites par les activités humaines, après 1500, de manière intentionnelle ou non, et qui se sont établies à l'état sauvage. Ces néophytes se répandent fortement et rapidement et entraînent des dommages.

Les premières listes des néophytes envahissantes de Suisse ont été établies en 2001 par des experts et botanistes de terrain sur mandat de la Confédération. Le « Groupe de travail néophytes envahissantes », initié en 2005, a élaboré une clé d'appartenance qui permettait d'évaluer si une espèce devait ou non faire partie de la liste. En se basant sur cette clé d'appartenance et avec l'objectif que la classification soit basée sur des faits concrets, un catalogue de critères a été élaboré en 2013. 85 espèces, dont on connaît ou dont on soupçonne un comportement invasif, ont été analysées. 41 espèces font actuellement partie de la Liste Noire et 17 espèces de la Liste d'Observations. A l'avenir un groupe d'experts élargi se réunira régulièrement pour contrôler les listes à l'aide de nouvelles connaissances et expériences.

La Liste Noire des néophytes envahissantes répertorie, selon les connaissances actuelles, les plantes présentant un fort potentiel de propagation en Suisse et causant des dommages importants et prouvés au niveau de la diversité biologique, de la santé et/ou de l'économie, voire sur la sécurité des ouvrages, telle que par exemple la déstabilisation des berges. La présence et l'expansion de ces espèces doivent être empêchées.

Douze espèces nécessitent une action prioritaire dans le Canton de Vaud :

1. Ailante (*Ailanthus altissima*)
2. Ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia*)
3. Berce du Caucase (*Heracleum mointegazzianum*)
4. Buddleia (*Buddleja davidi*)
5. Bunias d'Orient (*Bunias orientalis*)
6. Impatiens (*Impatiens glandulifera*, *I. balfouril*)
7. Laurelle (*Prunus laurocerasus*)
8. Renouées asiatiques (*Reynotria japonica*, *R. sachalinensis*, *R. x bohémica*)
9. Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoaccacia*)
10. Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*)
11. Solidages américains (*Solidago canadensis*, *S. gigantea*)
12. Sumac (*Rhus typhina*)

Le Sumac est une espèce très présente sur notre territoire, notamment dans les jardins ou les aires laissées plus ou moins à l'abandon et qu'il s'agit d'éliminer, même si cette espèce agrémente votre jardin et semble être isolée :

Sumac, *Rhus typhina* L (sumac vinaigrier)

Originnaire de l'Amérique du Nord, depuis la Géorgie et l'Indiana jusqu'au Canada, cette espèce d'arbre pousse surtout sur des pentes sèches et rocheuses sur des terrains calcaires. Elle a besoin de beaucoup de lumière mais dépend peu de l'humidité et de la qualité du sol. Elle a été introduite en Europe en 1624.

Caractéristiques

La taille du vinaigrier est comprise entre 4 et 8 mètres. Les rameaux rougeâtres sont tomenteux. L'écorce est claire, lisse et craquelée en plaques.

Les feuilles mesurent entre 20 et 40 cm, sont imparipennées et sont composées de 11 à 31 folioles dentées faisant chacune entre 6 et 12 cm². Les folioles de la variété *laciniata* ont les bords finement découpés.

La floraison a lieu pendant l'été sous forme de fleurs disposées en panicules verdâtres (les fleurs mâles et les fleurs femelles sont sur des pieds séparés).

Les fruits sont des drupes aplaties rouges couvertes de poils. Ils forment des capitules fructifères en fuseau rappelant la fructification de l'amarante queue de renard et persistent dans l'arbre jusqu'en hiver.

Si l'on coupe une branche, on peut voir aussitôt s'écouler un latex blanc et on est surpris par la couleur jaune du bois central, dans lequel sont très visibles les cernes annuels brun-rouge.

Le vinaigrier garde de son origine tropicale une croissance jusqu'à l'extrême limite, jusqu'aux gelées. Il n'a pour ainsi dire pas appris à lignifier à temps sa pousse annuelle ; aussi en hiver les extrémités des branches sont-elles toujours mortifiées sur une longueur plus ou moins grande.

Mode de reproduction et de dissémination :

Ce sumac se propage par semis et par ses rhizomes pour former de grandes colonies avec au centre l'arbre d'origine et de nombreux jeunes plants rayonnant tout autour. Il pousse généralement de façon très invasive et résiste souvent aux tentatives d'éradication



© www.auJardin.info

grâce à son vaste réseau de rhizomes. Comme pour les fougères, la seule solution d'éradication consiste à fouler au pied (sans tailler) la totalité des pousses et des repousses chaque année pendant au moins 3 ans afin de «fatiguer» la plante. Au contraire, la taille renforce la plante qui réveille encore plus d'yeux dormants sur ses rhizomes après chaque taille. Avant 2008, on utilisait un débroussaillant à base de triclopyr (tel que le garlon) mais ce type de produit est aujourd'hui interdit.

Dangers et raisons d'agir :

Le sumac supplante la végétation naturelle. Son écorce, ses feuilles et ses rameaux sont toxiques et peuvent provoquer des irritations cutanées.

Comment lutter ?

- **Intervenir le plus tôt possible !** Plus une infestation est importante, plus il est difficile et coûteux de contrer le développement de l'espèce. Son éradication est aujourd'hui encore possible.
- **Eviter toute dispersion de la plante !** Enlever et éliminer le matériel végétal en mesure de se reproduire (racines, inflorescences en graine).
- **La coupe favorise le drageonnement !** Préférer les autres méthodes : cerclage, entaillage, traitement chimique de l'écorce, etc.
- **Prévoir des contrôles : vérifier l'efficacité des interventions !** S'assurer de l'absence totale de rejets ou repousses. Répéter l'intervention jusqu'à disparition complète de la plante.
- **ATTENTION. Le sumac est toxique et allergène !** Eviter toute ingestion ou contact direct (latex) avec la peau et les yeux, risque d'irritations.
- **En raison de l'impact des traitements chimiques sur l'environnement, privilégier les méthodes de lutte mécaniques** (arrachages manuels, fauches répétées, abat-tages, dessouchages) !

Elimination

Les racines du sumac, ainsi que les inflorescences (graines) doivent impérativement être ramassées et éliminées suite aux interventions. Les autres parties aériennes de la plante (branches, tiges et feuilles) ne présentent en revanche pas de risque de dissémination de l'espèce.

Il existe deux possibilités d'élimination des déchets végétaux :

1. **Incinération** : évacuation en usine d'incinération pour les ordures ménagères (UIOM).
2. **Compostage** avec hygiénisation, ou **méthanisation** dans une compostière professionnelle (pas de compostage au jardin ou en bout de champ) pour les inflorescences. **Compostage en box ou méthanisation thermophile** pour l'appareil racinaire.

Les compostières doivent être averties à l'avance en cas d'apport de quantités importantes de matières végétales infestées de néophytes.

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.vd.ch et www.info-flora.ch

Les services extérieurs communaux sont à disposition pour vous aider dans l'élimination des néophytes, que ce soit au niveau de l'identification des espèces, de conseils ou encore pour l'élimination.



Transports accompagnés

La Municipalité

L'Entraide familiale de la région de Cossonay (ERFC) organise, avec le soutien des Communes de la région et l'association Bénévolat-Vaud un service de

Transports accompagnés

Ce service s'adresse à toute personne résidant dans la région, ayant besoin d'être conduite chez le médecin, le dentiste, la physiothérapie, la pédicure, etc. et qui accepte de participer aux frais de transport à hauteur de 0.70 fr. par kilomètre.

Les coordinatrices répondent à vos appels du lundi au vendredi de 8 h à 18 h au numéro

079 816 36 54

Ce service à la population ne peut fonctionner sans l'engagement de chauffeurs bénévoles.

Si vous bénéficiez d'un peu de temps libre, d'un véhicule privé, si vous aimez rendre service à des personnes sans moyen de transport ou momentanément dans l'incapacité de conduire, si vous aimez rencontrer des personnes dans le partage et le respect mutuel, appelez le numéro ci-dessus.

Les coordinatrices se réjouissent de vous accueillir et de gérer les demandes de déplacements en fonction de vos disponibilités. Vous bénéficierez du dédommagement des frais de voiture et d'une couverture d'assurances collectives pendant l'activité bénévole.

Vernaz Racing = Passion, Qualité, Beauté

Katherin Laffely



Comment a débuté votre parcours professionnel ?

Depuis sa plus jeune enfance, Bastien Vernaz est passionné par la mécanique. À 14 ans, il commence à fréquenter les circuits de motos et débute un apprentissage de mécanicien sur voitures qu'il suit pendant 4 ans pour obtenir son CFC. Il poursuit sa formation en mécanique sur motos en travaillant 2 ans dans un atelier de motos comme chef d'atelier. Toujours en quête de connaissances autour de la mécanique, il poursuit par un apprentissage en chantier naval car les bateaux ont de gros moteurs souvent américains ... comme certaines motos ! Les différents maîtres d'apprentissage qu'il a eu le plaisir de côtoyer lui ont permis de connaître toujours et encore plus ce monde si passionnant et à poursuivre son fort engouement pour les circuits de compétition. Après plusieurs retraits de permis pour excès de vitesse, Bastien se tourne vers les belles motos, les Harley-Davidson. Bastien, muni de ses 3 CFC, travaille comme chef d'atelier dans le milieu de la moto sportive puis dans une agence Harley Davidson. Il réfléchit de plus en plus à se mettre à son compte et cherche un local approprié. Il trouve sur le territoire de Penthelaz, route de Gollion 4b, un bâtiment désaffecté et vaste. Pendant 5 ans, il va, avec ses amis aussi passionnés que lui, nettoyer, démolir, boucher les trous, imaginer, rêver, créer, reconstruire, peindre, meubler ce local de 400 m² au sol et y ajouter des mezzanines.

Qu'est-ce qu'une journée type pour l'atelier «Vernaz Racing» ?

La journée débute tôt le matin par un «café-point du jour» où la répartition du travail se décide. Dès 9h, les clients peuvent arriver. Lors de la première prise de contact, Bastien va recueillir les demandes spécifiques du client, va commander les pièces, qu'elles soient d'origine ou à créer, allant de l'accessoire à une pièce de sellerie, de mécanique ou de serrurerie. Tout est envisageable et possible. Un rendez-vous est alors pris pour que le client laisse sa moto à l'atelier. Cette organisation très pointue permet à l'atelier de répondre rapidement et spécifiquement à toutes les demandes des clients sur n'importe quelle marque de motos. Actuellement, la moitié du temps est consacré à l'entretien des motos et l'autre moitié à la transformation d'une moto en «sa» moto. La «customisation» d'une moto nécessite beaucoup d'heures de réflexion et de travail et se facture au forfait.

Comment tourne l'entreprise ?

Cinq jours de travail par semaine avec des horaires intenses, 5 à 6 semaines de vacances par année et les fériés. Ils sont 3 : le patron Bastien Vernaz, le chef d'atelier Michel et Dejan, réceptionniste-accessoiriste. Tous les trois se connaissent depuis longtemps, tous les 3 sont passionnés de motos et une grande amitié doublée d'une belle complicité lie ces 3 professionnels. À l'atelier vous pouvez acheter aussi bien une Harley-Davidson qu'une autre marque de belles motos. Dans les locaux de «Vernaz Racing», au rez-de-chaussée se trouvent le coin administratif, le coin boutique, une exposition de motos de différentes marques et l'atelier proprement dit. À l'étage, un salon-bar accueille les clients et il est possible de se reposer ou de réfléchir. Des boissons sans alcool sont servies tout au long de la journée car un motard qui roule ne boit pas !

Que se passe-t-il d'autre dans cet atelier ?

Des événements ponctuels comme l'«Open House» du début de la saison et l'«Open House» de Noël. Les clients sont invités en fin de journée pour un apéritif, un souper, une fête, se retrouvent entre passionnés, discutent compétitions, concentrations, mécanique, customisation et motos ! Ces fêtes peuvent durer une partie de la nuit et, prudent et prévoyant, Bastien a mis sur pied un service de taxi pour les couche-tard.

Des concentrations de motos sont aussi organisées et des expositions. En fait, il se passe souvent quelque chose chez «Vernaz Racing» !

Quel sont les aspects les plus importants dans votre métier ?

La passion. La passion de la moto. La passion du travail bien fait avec une qualité de prestation maximale. Bastien et son équipe veulent offrir des prix corrects pour une qualité de travail irréprochable. Ils sont très à l'écoute du client pour comprendre les attentes, les demandes, voir les désirs secrets. De plus, Bastien met tout en œuvre pour une relation optimale avec son équipe.

Quel est votre plus beau souvenir professionnel ?

Le 21 mai 2011 à 8h, Bastien qui a travaillé toute la nuit et a fini à 5h30, ouvre officiellement son atelier «Vernaz Racing». Son rêve est devenu réalité. Le public, les amis, les clients anciens et futurs,

avertis de bouche à oreille, découvrent un endroit synonyme de travail de qualité, de perfection, de parole, de droiture, de motos superbes, de possibilités de transformer une moto en un engin personnalisé. La récompense que Bastien a ressentie ce jour-là lui prouve que ces années d'investissement intense en termes de temps, de créations, de moyens financiers est une autoroute de satisfaction...

Comment voyez-vous l'avenir de l'entreprise?

Vernaz Racing a fêté ses 5 ans le 21 mai 2016 et Bastien, ravi, veut poursuivre son travail. «Toujours plus beau, toujours mieux» ! Au début, il trouvait l'atelier trop grand, maintenant, il le trouve tout juste ! Peut-être va-t-il développer la boutique, peut-être les

«événements», Bastien se donne le temps de réfléchir. La renommée de l'atelier est reconnue, la maintenir est une nécessité pour ce perfectionniste exigeant avec lui-même et avec les prestations fournies. Je remercie l'équipe de «Vernaz Racing» pour son accueil chaleureux et peut-être puis-je commencer à rêver d'une belle moto car celles aperçues sont trop belles !!!

Contact

Vernaz Racing SA
Route de Gollion 4b
1305 Penthaz, Suisse
Mob: +41 (0) 79 227 13 65
Tél: +41 (0) 21 861 42 06
info@vernaz-racing.ch

Horaires d'ouverture

Lundi - Vendredi
09h00 - 12h00
13h30 - 18h00

2ème Rencontre Autour du Monde

Katherin Laffely, pour l'association La Cool'Hisse et pour le Cancanier, octobre 2016

La trentaine de personnes du comité d'organisation avait concocté une belle journée en ce premier dimanche d'octobre. Les meilleurs cuisiniers-cuisiniers des 11 pays représentés (Belgique, Bosnie-Herzégovine, Chine, Colombie, Italie, Japon, Kosovo, Macédoine, Maroc, Portugal, Serbie) avaient préparé des mets aussi diversifiés que délicieux. Les 135 convives adultes et une vingtaine d'enfants ont tout dégusté avec plaisir. La table des desserts a terminé avec douceur

le buffet de dégustation avant une petite partie officielle menée par Corinne Mahler, présidente de la Cool'hisse, suivie par Monsieur le syndic Piéric Freiburghaus. Moment magique et joyeux, 6 personnes venant d'horizons divers ont pris la parole et ont exprimé leur satisfaction face à l'investissement vécu, au succès de la journée et aux échanges et relations d'amitié qui se créent. Les 3 animations qui ont suivi, entre les accordéons portugais, les danses colombiennes et la

chanson de Yi, chinoise de Penthaz ont ravi le public de la grande salle du Verger. Les autorités communales et de plus loin nous ont fait le plaisir de leur présence. (photo avec Cesla Amarelle, conseillère nationale ; Isabelle Freymond, députée ; Delphine Probst, députée et Corinne Mahler présidente de la Cool'Hisse). Nous remercions toutes et tous d'avoir participé, d'être venu et nous vous disons à l'année prochaine.



Roman policier

partie 3/4

Georges Badoux

Une coïncidence bienvenue

C'est un citoyen retraité tranquille et sans histoire qui se présente au poste de police de Penthaz dans la matinée de ce lundi du mois de mai 1982 pour se plaindre des nuisances causées par un chien qui, depuis plus de deux jours, ne cesse de geindre et d'aboyer. Le maître de l'incommodant animal, retraité lui aussi, réside depuis de nombreuses années à peu de distance du domicile du plaignant et l'on peut dire que les deux personnes d'âge presque identique s'apprécient mutuellement. C'est sans doute pour préserver cette bonne relation que notre paisible citoyen a choisi de signaler à la police les nuisances causées par le chien, un berger allemand très âgé. Il se pourrait d'ailleurs que le comportement inhabituel de

l'animal soit lié aux premiers effets annonçant sa fin de vie. Tout le monde peut oublier ou se tromper mais ces faits seront plus difficilement pardonnés aux personnes qui se doivent d'être irréprochables et les policiers font précisément partie de ceux dont le devoir est d'être au plus près de cette exigence. Peut-être l'avez-vous compris, notre policier dont l'attention a probablement été détournée juste après le départ du plaignant a omis d'intervenir et c'est en voyant arriver ce dernier au poste de police deux jours plus tard, que notre homme de loi réalise sa fâcheuse erreur. Alors qu'il s'apprête à lui présenter des excuses, il constate avec étonnement que son visiteur arbore un large sourire, sourire qui ne tarde pas à être accompagné de remerciements soutenus.

Eberlué, notre agent se met à se demander si son vis-à-vis n'est pas un brin pervers et qu'il est en train de se moquer de lui... Ceci jusque à l'instant où, de son cabas, celui-ci extrait un colis dont la forme ne laisse planer aucun doute quant à la nature du contenu. Il a cette fois la quasi certitude de ne pas être l'objet de raillerie, même s'il demeure dans un total inconfort.

- C'est pour vous Monsieur l'agent, vous l'avez bien méritée et vous la boirez à ma santé ! Et d'expliquer que quelques heures seulement après son passage au poste de police, deux jours auparavant, pour se plaindre des nuisances causées par le chien de son voisin, celles-ci avaient totalement cessé.

Passablement confus par ce qu'il vient d'entendre et ayant mille peines à interpréter le comportement et les dires de son interlocuteur, le policier admet presque de force la version de son vis-à-vis, tout en se jurant que le plus tôt possible il éluciderait cette troublante énigme.

La réalité

Dès qu'il en a eu la possibilité, notre policier s'est rendu chez le propriétaire du chien qu'il connaissait d'ailleurs très bien, pour en savoir plus sur la raison du silence soudain de son animal et c'est sur un ton empreint de tristesse et les larmes plein les yeux que cette personne a fait savoir à notre agent que pour mettre fin aux souffrances endurées par son fidèle compagnon très âgé, il avait dû se résoudre à le faire endormir ce lundi dans l'après-midi soit quelques heures après le passage au poste de police du plaignant... Rassuré, le policier n'en était pas moins embarrassé, lui qui n'ayant

pas d'autre choix que celui d'intégrer la version voulue par la coïncidence s'était, malgré lui, approprié une faveur qu'il ne méritait pas. (Le présent sera rendu et consommé avec le plaignant quelques jours plus tard. A cette occasion la version réelle de l'anecdote lui sera dévoilée).

Pot-de-vin : dessous de table ou étrenne ?

L'équivoque qui règne autour de l'expression « pot-de-vin » tient son origine dans une définition assez large et peu claire de ce terme : dessous-de-table, arrosage, graissage, etc. En fait, un pot-de-vin n'est autre qu'une astuce pas très honorable qui consiste à faire un don, généralement en espèce, à quelqu'un ou à une société dans le cadre du traitement d'un marché ou d'une affaire et dont le but est d'obtenir en retour un avantage ou une priorité sur cette affaire.

Bien qu'il puisse encore régner un peu d'ambiguïté dans le fait de remercier par un présent une personne qui a rendu un service, soit dans le cadre de son activité professionnelle, soit à titre privé, un don est considéré comme une récompense venant du cœur et sera dépourvu de tout intérêt spéculatif. Si la démarche est devenue plus discrète de nos jours, les plus anciens se souviennent encore des miradors des plantons de circulation de la ville de Lausanne richement garnis de présents durant les fêtes de fin d'année. Démonstration franche et ouverte de la générosité et de la reconnaissance de la population lausannoise envers sa police.

De façon générale, le pot-de-vin est versé avant la conclusion d'une affaire alors que les étrennes, devenues aujourd'hui rarissimes, sont accordées après un service rendu.

Vision

Henri-Robert Borgeaud

Lors du premier article de cette série, je vous disais vouloir interviewer des Cancanières ou Cancaniers impliqués à un titre ou un autre dans la vie de notre cité. S'il est un domaine qui prend une place toute particulière dans le quotidien de bon nombre de nos citoyens, c'est la vie associative. Les clubs, sociétés, chorales, fanfares et autres associations. C'est donc tout naturellement que je me suis tourné vers Mme Christiane Chevalier, présidente de l'USL Union des Sociétés Locales.

Madame Chevalier, dites-nous en quelques mots ce qu'est l'USL ?

C'est le 17 septembre 1937 à la Grande salle que se tient l'assemblée constitutive. Elle a été initiée par le président de la Chorale des Campagnes qui pensait «qu'il serait bon de fraterniser et travailler avec le meilleur esprit de compréhension réciproque». Sont présents les délégués de la Société de Jeunesse, du Chœur de Dames, du Club de Football, de la Société de Musique et bien sûr de la Chorale des Campagnes. Cette USL se composait de membres de chaque société, avec un président et un secrétaire.

En 1938, Monsieur le syndic demande l'appui de l'USL pour organiser la fête du 1^{er} août.

Dès 1942 et durant la période de guerre, chaque société organise chacune à son tour, qui un concert, qui un match de foot ou autre manifestation afin de recueillir des fonds qui seront répartis aux familles nécessiteuses du district.

Bon an mal an, 79 ans plus tard, avec bien sûr des hauts et des bas l'USL est bien là, fidèle à sa mission, être un trait d'union entre les

sociétés, la population et les autorités communales.

Actuellement l'USL est constituée d'un comité de 5 membres et de 15 sociétés. Elle ne s'occupe plus du feu du 1^{er} août qui est devenu intercommunal mais est par contre impliquée dans l'attribution des mérites sportifs et culturels. Elle accueille en son sein toute société qui en fait la demande après acceptation par l'assemblée générale, ce qui en principe ne pose pas problème. Il faut que le siège de l'association soit à Penthalaz et que son activité soit éthiquement irréprochable.

Quelle importance revêt cette vie associative pour la commune de Penthalaz ?

C'est central. Les sociétés locales constituent une indispensable offre de loisirs, qu'il s'agisse de sport, de musique ou autre. Cela fait partie de la qualité de vie au village. Mais surtout ce sont des espaces de rencontres, d'échanges. Quelle manière plus simple pour s'intégrer à la communauté que de faire partie de telle ou telle association ? Et puis s'identifier à une société locale, c'est aussi faire un peu plus partie de son village, s'y attacher.

La vie des associations nécessite l'engagement, souvent bénévole, de ses membres, quelle évolution constatez-vous par rapport à cette notion d'engagement ?

Je vais vous faire une réponse un peu paradoxale. D'une part le nombre de sociétés faisant partie de l'USL est stable, aucune défection ces dernières années et une arrivée réjouissante, celle

de la GuggenMusik «La Cancannière». D'autant plus réjouissante qu'il s'agit de jeunes gens et qu'ils ont demandé leur affiliation à l'USL. Mais par ailleurs il faut bien constater que les mentalités évoluent. Il est de plus en plus difficile de trouver des sociétaires qui s'investissent dans les comités, dans l'organisation d'événements, qui sont prêts passer du temps derrière un bar ou pire à la cuisine. Comme dans toute chose, il est difficile de généraliser, chaque société connaît des cycles, mais l'air du temps semble être d'avantage à la consommation de loisirs qu'à l'implication dans la vie d'une société. Je dirais que de nos jours, les présidents de comités sont des héros.

A titre personnel, quelles sont les motivations qui vous ont amenée à vous engager en tant que présidente ?

L'implication dans la vie associative fait partie de mon ADN. J'ai grandi dans une famille dans laquelle c'était une évidence et pour moi la question ne s'est pas posée. Lors d'une assemblée générale de l'USL où il était question de dissolution et alors que je représentais le club de foot en tant que secrétaire, je me suis sentie particulièrement concernée par l'avenir de l'Union et ai fait mon entrée au

comité. C'est des années plus tard, lorsque Christian Martinetti s'est retiré de sa fonction de président que je me suis proposée pour reprendre cette tâche que j'assume maintenant depuis 3 ans avec grand plaisir. C'est une chance de pouvoir profiter de ce que nous apportent une société, un terrain de jeu, une salle, un encadrement, des moments riches en émotions, en rencontres et j'en passe. Pour que tout ça existe, il est évidemment nécessaire que certains s'engagent, ma nature m'incite à le faire et j'y trouve beaucoup de plaisir.

Dans un monde imaginaire, quels vœux formeriez-vous pour l'USL ?

Même si l'USL n'a pas de grandes ambitions dans la mesure où chaque société agit de manière indépendante et pour son propre compte, il est important qu'elle perdure, qu'elle reste ce lien, ce ciment. Et puis j'adorerais trouver le moyen de faire en sorte que davantage de citoyens s'inscrivent dans nos sociétés, en soient partie prenante et s'impliquent pour les faire bien vivre.

Le Rotary La Sarraz-Milieu du monde se mobilise pour la bonne cause

Bernard Morel

Le 10 septembre dernier, si vous êtes allés faire vos courses au centre commercial Coop de la Gare, vous aurez sans doute remarqué un stand, celui de la section La Sarraz-Milieu du monde du Rotary-club. Ce jour-là, à l'occasion du Rotary Day, elle était présente en quatre endroits de la région – Le Sentier, Vallorbe, Valeyres-sous-Rances et Penthaz – pour présenter son action en faveur des victimes des mines anti personnelles.

Malgré les restrictions imposées par le droit international humanitaire, les mines anti-personnelles sont malheureusement encore beaucoup utilisées. On ne le sait hélas que trop bien, ces mines font des dégâts considérables dans des pays touchés par la guerre, et cela même après que le conflit a pris fin. C'est notamment le cas au Cambodge, ravagé par une guerre civile jusqu'au début des années 90. Or de nombreuses zones de campagne n'ont encore pas été déminées. Par dizaines de milliers, des gens se sont retrouvés amputés à cause de l'explosion d'une de ces mines.

Dans le but de venir en aide à ces personnes, le Rotary Club a créé la fondation Mine-ex en 1996. Celle-ci poursuit un double objectif : d'une part que les victimes soient considérées comme des êtres humains à part entière, d'autre part qu'elles retrouvent leur autonomie pour ne plus dépendre de leur famille. A cet effet, elle travaille avec des prothésistes installés sur place. En 20 ans, Mine-ex a recueilli plus de 14 millions de francs. Outre le Cambodge, la fondation est également active en Afghanistan.

«La journée du 10 septembre a été un grand succès aussi bien au Sentier, à Valeyres-sous-Rances, à Vallorbe qu'à Penthaz. Nous avons pu engager le dialogue avec les visiteurs du stand, nous faire connaître et parler de nos différentes actions», explique Isabelle Gay-Crosier, membre du Rotary La Sarraz-Milieu du monde. Mine-ex n'est en effet pas la seule action entreprise par le Rotary Club. La section La Sarraz-Milieu du monde est particulièrement

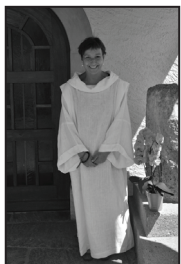


La section de la région a présenté ses différentes actions lors du Rotary Day et lors de l'Expo de Cossonay

engagée sur plusieurs terrains. Elle était également présente lors de Coss Expo début octobre pour évoquer son soutien à Zoé4life, une association créée en 2013 et qui vient en aide aux familles dont un enfant est touché par le cancer. Elle apporte aussi une aide, dans la transformation de l'accès à sa maison, à une famille de Chevilly, dont un enfant est très handicapé.

Installation de Catherine Novet, « notre » diacre !

M. Perrenoud, pasteur



La paroisse protestante de Penthaz a la chance de bénéficier depuis deux ans maintenant du sourire, de l'enthousiasme et de la disponibilité de Catherine Novet, diacre, qui collabore avec le pasteur André Perrenoud.

Catherine a été consacrée au ministère diaconal le 3 septembre à la Cathédrale de Lausanne, en même temps que les nouveaux pasteurs et diacres, dont la volée est présentée dans le récent numéro du mensuel Bonne Nouvelle.

Et le dimanche 2 octobre, ce fut la fête au foyer paroissial : en présence des familles des catéchumènes, de l'aumônerie de jeunesse de la Région en week-end au Foyer ce jour-là, le Président du Conseil Synodal, le Préfet, pour installer Catherine dans son ministère paroissial dans la Paroisse de Penthaz, Penthaz, Daillens.

Nous souhaitons à Catherine Novet beaucoup de bonheur et de joie dans son ministère.

Patinoire saisonnière

La Municipalité

Horaires

Ouverture le samedi 3 décembre 2016 à 11.00 heures

Fermeture le dimanche 26 février 2017 à 18.00 heures

Horaires hebdomadaires (sous réserve de modifications) :

Lundi : 14h00-16h30

Mardi : 14h00-18h00

Mercredi : 14h00-17h00

Jeudi : 14h00-18h00

Vendredi : 14h00-18h00

Samedi : 13h00-18h00

Dimanche : 12h00-18h00

La patinoire sera fermée le Dimanche 25 décembre 2016

Horaires réservés à la pratique du hockey

Lundi : 16h30-21h00 (HC Penthaz)

Mercredi : 17h00-19h00 (Libre)

Samedi : 11h00-13h00 (Libre)



Tarifs

Entrée gratuite pour les enfants de moins de 6 ans

Entrée pour les 6 – 16 ans : CHF 2.-

Entrée pour les plus de 16 ans : CHF 4.-

Location de patins : CHF 5.- + dépôt de CHF 10.- (par jour)

Abonnement de saison pour les 6 à 16 ans : CHF 30.-

Abonnement de saison pour les plus de 16 ans : CHF 50.-

Nous vous rappelons que la patinoire est tenue le week-end par des bénévoles. Certains d'entre eux ne manquent pas d'originalité pour animer la journée par un stand raclette, une excellente soupe ou autre. Le tableau des bénévoles peut être consulté sur le site : www.piscine-penthaz.ch. Il sera également affiché à la patinoire.

Agenda de la commune

Memento

12-13 novembre

Tennis de table - Loto à Penthalaz

19 novembre

FC Venoge - Souper Loisirs à Daillens

25-26 novembre

Gym - Soirée de Gala à Penthalaz

3 décembre

Marché artisanal organisé par le GAAP

31 décembre

Nouvel An organisé par la Jeunesse

11 et 25 janvier 2017

Thé dansant

28 et 29 janvier 2017

Loto organisé par l'USL

8 et 22 février 2017

Thé dansant

4 mars 2017

Carnaval organisé par la Cool'Hisse

8 mars 2017

Thé dansant

25 mars 2017

Concert organisé par l'Echo de la Molombe

Annoncez vos manifestations :
lecancanier@penthalaz.ch



Cultes

A l'église

- 20 novembre, André Perrenoud. Culte suivi de l'Assemblée paroissiale ordinaire d'automne (budget, vie de la paroisse), à 10h45 à l'église
- 11 décembre, Jean-François Habermacher

Au Foyer paroissial (avec café après-culte)

- 27 novembre, Catherine Novet, culte avec garderie, sainte-cène, et participation du Chœur mixte le Rosey de Penthaz

Fête en faveur de la paroisse (vente paroissiale) :

- 6 novembre, Salle Jean-Villard-Gilles, Daillens ; culte 10h45, apéritif et repas, pâtisseries maison, stands divers, animation pour enfants et familles

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthalaz, à Daillens ou dans la région : voir le journal Bonne Nouvelle, les vitrines des églises et du foyer, ou encore le site internet de la paroisse : www.penthalaz.eerv.ch

Paroisse Catholique

Programme des activités sur le site de la paroisse Saints Pierre et Paul : www.cath-vd.ch/-Paroisse-de-Cossonay. Ou au secrétariat, les lundi et vendredi après-midi, 021 535 64 84

Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal, Bourse communale et Service technique

- Tél. 021 863 20 50

Service de la population

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants

- Tél. 021 863 20 50/3

Accueil de midi

Midicroque

- Tél. 076 229 31 99

Horaires d'ouverture de la déchetterie toute l'année

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Mercredi de 9h15 à 11h45
- Jeudi de 15h30 à 18h30
- Vendredi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 16h00

Numéros d'urgence

Police : 117

Sapeurs-pompiers : 118

Ambulances : 144

Intoxications : 145

REGA : 1414

Médecins et pharmacies de gardes : 0848 133 133

Vétérinaire de garde : 021 861 33 19

L'ouvrier au village

Extrait de l'ouvrage de Mme Denise Francillon « L'Ouvrier au village », partie 9

Georges Badoux

Le Conseil général

Tout change après la grève générale de 1918. La classe ouvrière villageoise a-t-elle alors pris conscience qu'elle n'avait pas utilisé ses droits fondamentaux de citoyens ? Le 20 novembre 1918, 34 ouvriers font la demande de faire partie du Conseil général. Certains d'entre eux y restent et y sont actifs quelques années, mais la plupart n'y sont qu'un court passage et démissionnent au bout d'un an ou deux, comme l'indiquent les tableaux nominatifs du CG de 1919 à 1921. L'effectif de ce dernier était de 36 membres en 1898, de 41 au début de 1918, il passe à 75 en 1919.

Très rapidement, cette modification a des répercussions sur la vie politique du village, que ce soit au niveau décisionnel ou au niveau des votations comme nous allons le voir. Dès lors, ouvriers et paysans interviennent en faveur de leurs intérêts propres : les paysans pour tout ce qui touche au domaine communal et à leur propriété et les ouvriers pour tout ce qui concerne l'aménagement de leur quartier et particulièrement pour que la communauté ouvrière n'ait pas à payer trop d'impôts et qu'elle soit taxée avec équité. La gestion du domaine communal reste donc aux mains de la paysannerie qui, jusqu'en 1930 au moins, peut défendre ses intérêts sans rencontrer de grandes résistances qui l'en auraient empêchée. La bourgeoisie paysanne peut se maintenir à la tête du pouvoir législatif. Dès 1921, elle cède en alternance la vice-présidence du Conseil à un ouvrier ou à un employé CFF.

La Municipalité

Les votations municipales sont aussi un indice concernant l'intégration de la population ouvrière dans le milieu paysan et villageois. La Municipalité est composée de 5 paysans jusqu'en 1913. Cette année-là, un hôtelier-cafetier entre au pouvoir exécutif. Dès lors, la composition de la Municipalité n'est plus jamais homogène. Les élections de 1917 mettent au pouvoir 4 paysans et un ouvrier. Ce dernier a été élu sur proposition de la Municipalité qui désire avoir un œil à l'intérieur de l'usine. Les élections suivantes (1921) sont difficiles, la participation baisse par rapport aux autres années, la démission de l'ancienne Municipalité, ses hésitations, ses retournements, ses conflits avec l'usine, tout cela nuit au jeu électoral. Finalement, en fin de journée, 2 paysans sont élus, un

architecte et 2 ouvriers. Mais l'un des deux refuse sa nomination et le lendemain, un paysan le remplace. Deux mois plus tard, l'unique ouvrier siégeant à la Municipalité se retire. Son remplaçant, cadre à l'usine, ne reste qu'un an en fonction et doit aussi démissionner « à cause de ses déplacements pour l'usine ». Un paysan lui supplée. Dès 1925, une nouvelle pratique entre en vigueur ; les listes compactes. Une liste radicale-démocratique est déposée, qui comprend 3 paysans, 1 ouvrier et 1 architecte. Tous sont élus.

Jusqu'en 1930, la syndication n'est pas un objet de lutte entre paysans et ouvriers. A chaque élection, un paysan est élu ; en 1937, le ruraliste postal prend la relève. C'est donc bien entre la première et la deuxième guerre mondiale que Penthalaz perd son hégémonie rurale et la destruction politique a été particulièrement sensible de 1920 à 1930.

La tâche du syndic, qui était importante, notamment de représentabilité de la commune, est toujours exercée par un paysan jusqu'en 1937. En se donnant une représentation paysanne, les villageois ont manifesté la reconnaissance de leurs racines culturelles, rurales et communautaires, sans tenir compte des changements survenus, démographiques et politiques. (à suivre)



Collection de la famille de Madame Monique Chollet, Penthalaz

Participants du concours photo



Fabrice Burkhalter



Laurence Epars

